



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231102-23007214-AI

S²LO

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu la délibération n° 2021.01348 du 23 septembre 2021 relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu l'arrêté n° 23007074 du Président du Conseil régional en date du 27 octobre 2023 désignant Monsieur Olivier ENGRAND pour assurer la présidence de la Commission consultative des services publics régionaux qui se tiendra le 06 novembre 2023,

Considérant qu'à l'occasion de cette réunion de la Commission consultative des services publics régionaux, le rapport annuel de la Régie de Transports de l'Aisne sera examiné,

Considérant que par courrier en date du 27 octobre 2023, Monsieur Olivier ENGRAND, Président de la Régie des Transports de l'Aisne, a fait part de son départ quant à l'examen du rapport annuel de la Régie précitée,

ARRETE m°23007214

ARTICLE 1^{er}

Monsieur Olivier ENGRAND sera suppléé par Madame Sabine FINEZ dans la présentation du rapport annuel de la Régie de Transports de l'Aisne lors de la réunion de la Commission consultative des services publics régionaux du 06 novembre 2023.

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter de la transmission en Préfecture du présent arrêté et de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 02 NOV. 2023

Xavier BERTRAND